



**HAL**  
open science

## Depper in this, a trouthe for to lere

Hélène Dauby

► **To cite this version:**

Hélène Dauby. Depper in this, a trouthe for to lere. Colette Stévanovitch et René Tixier. Surface et profondeur. Mélanges offerts à Guy Bourquin à l'occasion de son 75e anniversaire, 7, Association des médiévistes anglicistes de l'enseignement supérieur, pp.235-238, 2003, GRENDEL, 2-901198-35-X. hal-04674736

**HAL Id: hal-04674736**

**<https://hal.science/hal-04674736v1>**

Submitted on 21 Aug 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Depper in this, a trouthe for to lere

« Surface » et « profondeur » forment une opposition devenue courante depuis les travaux de linguistique : grammaire générative et transformationnelle de Chomsky, théorie des opérations énonciatives de Culioli. Chaucer s'en approche dans la citation qui fournit mon titre :

This gentil kyng hath caught a greet motyf  
Of this witnesse, and thoghte he wolde enquere  
Depper in this, a trouthe for to lere.

*(Ce roi à la noble nature fut fort impressionné / Par ces témoignages et désira pousser l'enquête / Plus profondément pour obtenir une information exacte. The Tales of Canterbury, II, The Man of Law's Tale 628-30)<sup>1</sup>*

Ailleurs et plus souvent Chaucer oppose apparence et réalité comme la paille et le grain. L'Aumônier, à la fin de son conte sur Chanteclair, invite les auditeurs à découvrir la morale (le fruit) sous son enveloppe (les théoriciens diraient son *integumentum*), si brillante soit-elle :

Taketh the fruyt, and lat the chaf be stille

*(Prenez le fruit sans vous préoccuper de la pelure, VII, 3443)*

Dans le Conte du Juriste, le grain est l'action principale, l'essentiel ; la paille, l'accessoire, le détail (II, 701-7).

Il serait intéressant d'étudier les rapports entre apparence et réalité, accidents et substance, phénomène et noumène, surface et profondeur, et leur évolution dans l'histoire des idées. Mon propos est, cependant, plus modeste, plus circonscrit.

Le Conte du Juriste passe pour être mal attribué. Il semble contredire ce qu'annonce le Juriste dans son Prologue. Le Juriste parle d'histoires d'amour et déclare qu'il parle en prose, faisant à la fois l'éloge de Chaucer qui surpasse Ovide et la critique de Gower qui ose conter des histoires d'incestes (mais sans nommer Gower). Voilà qui devrait nous mettre sur la bonne voie. Les amours de l'héroïne du Conte du Juriste sont saintes : c'est son amour du Christ, c'est son amour conjugal, c'est son amour de fille obéissante et de mère vigilante. Si les

---

<sup>1</sup> J'ai fondé mon étude sur l'édition de *The Riverside Chaucer*, dir. Larry D. Benson (Boston, Houghton Mifflin, 1987) : texte établi par Ralph Hanna III, notes de Patricia J. Eberle (sur les rapports entre conte et conteur : p. 854, 2<sup>e</sup> colonne, 857, bas de la 2<sup>e</sup> col. ; 862, 2<sup>e</sup> col.). Je rends en français le nom du roi Alla (vieil-anglais *Ælla*) par Allé (Allée chez Gower, Allé dans la traduction des *Contes de Canterbury* par André Crépin, Gallimard — Folio classique, 2000). Les sources de Chaucer sont éditées, traduites et en cours de publication chez D. S. Brewer, Cambridge. Les traductions sont de moi.

strophes royales sont préférées à la prose, c'est que le conte est une tragédie ou plutôt une tragi-comédie qui exige un style soutenu — comme *Troilus and Criseyde*.

A l'exemple du roi Allé je me propose de pousser plus profondément l'enquête sur l'attribution de ce conte au Juriste, en montrant que le conte offre des traits absents dans les sources probables de Chaucer — la *Chronique* de Nicholas Trivet, la *Confessio Amantis* de Gower — mais explicables par la fonction et le caractère du Juriste.

Dès le début du récit le Juriste note les longues tractations nécessaires au mariage entre la chrétienne Constance et le Sultan de Syrie : intervention du Pape et, surtout, arrangements financiers assortis de garanties. L'attention à *certein gold, I noot what quantitee* (« pas mal d'or, combien, je l'ignore, 242-3 ») cadre avec le portrait du Juriste dans le Prologue Général, qui sait faire payer sa compétence et s'assurer une fortune inattaquable (I, 316-20).

Les juristes — notamment les *civil lawyers*, spécialistes du droit canon et du droit romain, mais aussi les *common lawyers* (notre *sergeant of the lawe*, I, 309, en est un) — étaient de plus en plus appelés à mettre au point les résolutions des ambassades et autres missions diplomatiques.

Passons, avec la pauvre Constance, de Syrie en Northumbrie. Constance est faussement accusée d'assassinat par un chevalier dont elle avait repoussé les avances. Le chevalier poignarde la noble dame qui a recueilli Constance, puis il place le couteau ensanglanté sous l'oreiller de Constance endormie. Deux catégories de témoignages s'affrontent : l'indice du couteau et les dépositions de l'entourage de la victime qui clame l'innocence de Constance. Le roi Allé, troublé par ce deuxième témoignage unanime (les témoins de moralité jouaient un rôle capital au Moyen Age), refuse de s'en tenir à la preuve apparente. Il décide de pousser plus loin l'enquête. Nul champion ne se présente pour combattre en faveur de l'étrangère inconnue. Le roi s'en remet alors à un serment solennel et sacré, sur la Bible, de l'accusateur. Au moment de prononcer son faux serment, le chevalier s'écroule, abattu par « la main de Dieu ». Les étapes successives de ce procès sont notées avec soin.

Le narrateur prend ses auditeurs-lecteurs (ou plutôt auditrices : 653 sv.) à témoins, quand il évoque avec émotion le visage d'un condamné à mort marchant vers le billot. Emotion sincère au souvenir de scènes vécues, ou effet rhétorique d'un maître plaideur ?

A trois reprises le Juriste insiste sur sa volonté de s'en tenir à l'essentiel. Il emploie avec mépris l'expression *som(e) men* « d'aucuns » pour condamner les commentateurs ou auditeurs friands de détails hypothétiques.

Now wolde som men waiten, as I gesse,  
That I sholde tellen al the purveiance

(*A ce point du récit d'aucuns s'attendent, je pense, / A ce que je détaille tous les préparatifs [de l'envoi de Constance en Syrie], 246-7)*

Le Juriste s'abstient de même de préciser le type d'exécution de la mère criminelle du roi de Northumbrie. Devenue l'épouse du roi, Constance est la victime de sa belle-mère. Celle-ci parvient à la faire bannir, elle et son bébé, par une substitution de messages. Le messenger coupable, mis à la torture, avoue. Astuce et interrogatoires serrés mènent au cerveau de la machination :

And thus, by wit and sotil enquerynge,  
Ymaged was by whom this harm gan sprynge. (888-9)

La belle-mère, qui a tout machiné, est exécutée. Gower dit qu'elle périt sur le bûcher après avoir avoué son crime (*Confessio Amantis*, II, 1272-1309). Le Juriste note seulement le fait de son exécution :

Th'effect is this : that Alla, out of drede,  
His moder slow — that may men pleynly rede —  
For that she traitour was to hire ligeance

(*En voici l'aboutissement : Allé, sans aucun doute, / Tua sa mère — les textes le disent clairement — / Pour avoir trahi l'allégeance qu'elle lui devait, 893-95)*

Au lieu des longues explications psychologiques, sentimentales, de Gower, le Juriste résume la sentence, fondée sur le droit.

Dans l'épisode final des retrouvailles, typique des romans grecs et de leurs héritiers, les récits hagiographiques, deux strophes commencent par la même introduction : *Som(e) men wolde seyn...* (« D'aucuns affirment... », 1009, 1086)

Som men wolde seyn at requeste of Custance  
This senatour hath lad this child to feeste ;  
I may nat tellen every circumstance —  
Be as be may, ther was he at the leeste.

(*D'aucuns affirment que c'est à la demande de Constance / Que notre sénateur a emmené l'enfant au banquet. / Je me sens incapable de détailler les tenants et les aboutissants. / Quoi qu'il en soit, le fait est qu'il y assista. 1009-12)*

On note ici la même réticence à imaginer les détails qu'au début du conte, lors de l'embarquement pour la Syrie.

L'autre strophe conteste un fait que l'étiquette des cours et la logique tout court rendent peu vraisemblable :

Som men wolde seyn how that the child Maurice  
Dooth this message unto this Emperour;  
But, as I gesse, Alla was nat so nyce  
To hym that was of so sovereyn honour  
As he that is of Cristen folk the flour,  
Sente any child, but it is bet to deeme  
He wente hymself, and so it may wel seeme.

(*D'aucuns affirment que c'est l'enfant, Maurice, / Qui porta le message à l'Empereur, / mais Allé, je pense, ne fut pas assez sot / Pour envoyer à celui qui avait l'honneur suprême / D'être le fleuron du peuple chrétien, / pour lui envoyer un enfant : mieux vaut considérer / Qu'il y alla lui-même, et cela semble bien s'être passé ainsi. 1086-1092)*

Le juriste, ici, rectifie la version de certains, dont Gower (*Conf. Am.* II, 1479-90). Le Juriste plaide tout en contant.

La critique au XX<sup>e</sup> siècle s'est attachée à déceler les ambiguïtés de Chaucer. Toutes ne sont pas délibérées. L'épilogue du Conte du Juriste montre, de toute évidence, les hésitations de Chaucer attribuant tel morceau tiré de ses cartons à tel ou tel de ses pèlerins. Il me semble néanmoins que les observations ci-dessus justifient l'attribution du récit des aventures de Constance au Juriste. Sa personnalité de juriste apparaît dans sa stratégie narrative. Il suffit au lecteur d'imiter le roi-juge et de pousser la réflexion au-delà de la surface des mots.